

Olivier TURQUIN

LES EMPLOIS VERTS EN ZONE RURALE : MIRAGE OU MIRACLE ?

Environnement, formation, emploi et développement local en zones rurales, telles sont les préoccupations d'un groupe de recherche-action initié en 1991 par le Comité Interministériel de la Qualité de la Vie (CIQV). Conduite par le CEDAG¹, l'« opération EFE » est à la fois un laboratoire et un observatoire qui devrait rendre ses conclusions en 1996.

L'opération EFE est prospective dans le sens où l'entend Michel Godet : « La prospective ne consiste pas à produire de belles hypothèses d'école. Ce qui compte, ce ne sont pas seulement les idées, mais aussi la façon de les diffuser et de les faire passer. La question qui se pose est celle du passage de l'anticipation à l'action. »

Parvenue à mi-parcours, l'opération EFE a permis de dégager des constats, des réflexions et des pistes d'action pour conjuguer environnement et développement économique des zones rurales. Nous vous livrons, ci-dessous, certaines de ces pistes afin qu'elles suscitent débats et enrichissements.

Ces pistes concernent surtout l'entretien et la mise en valeur des espaces ruraux, secteurs d'activité qui se révèlent les plus mobilisateurs sur les sites pilotes d'expérimentation de l'opération EFE.

Un réservoir d'« emplois verts » ?

En zones rurales, comme ailleurs, les emplois de l'environnement représentent un espoir pour tous ceux qui sont préoccupés par la création d'emplois.

Beaucoup de discours présentent les « emplois verts » comme une sorte de panacée anti-chômage. D'autres les considèrent comme le domaine réservé des publics « en insertion ». Beaucoup de formations

1. Centre d'études et de développement de l'agriculture et des groupes

accueillent des étudiants et des stagiaires, extrêmement motivés, qui veulent faire leur métier de la protection et l'entretien de la nature.

Beaucoup d'appelés et peu d'élus

Car aujourd'hui, le secteur de l'environnement, s'il tient plutôt bien ses promesses (plus de 400 000 emplois), n'est pas le réservoir inépuisable d'emplois que certains voulaient y voir. Les formations sont pléthore, mais, hormis certains secteurs, tel le traitement des eaux, les emplois sont encore bien souvent précaires et mal rémunérés, à la campagne autant qu'ailleurs.

Des « métiers verts » ou des métiers qui verdissent ?

Pour multiplier les emplois verts, une piste prometteuse serait de multiplier les atteintes à l'environnement nécessitant beaucoup de travail en réparation, donc beaucoup d'emplois.

Une manière plus statistique et moins dispendieuse de multiplier les emplois verts serait de débaptiser certains métiers existants et de « verdier » leurs dénominations. Par exemple, l'agriculture, plus respectueuse de l'environnement, deviendrait « l'agrinature » et permettrait d'un seul jeu de mots de doubler, voire tripler le nombre d'emplois de l'environnement.

Mais autant que d'inventer de nouveaux métiers, il s'agit peut-être d'inventer des modes d'exercice contemporain de métiers « traditionnels », des modes d'exercice tenant compte des attentes de la société contemporaine et pas seulement des habitudes et des traditions.

Qu'aura-t-on gagné lorsque, faute d'une répartition des compétences et des marchés ou faute d'une actualisation du métier d'agriculteur, des « nouvelles entreprises » d'entretien de l'espace auront remplacé les petits agriculteurs ? « Entreteneur » ou jardinier de la nature est-il un nouveau métier ou une manière contemporaine (donc en perpétuelle évolution) d'exercer un métier lié à la mise en valeur d'un territoire ? Mise en valeur, hier à des fins de production intensive, aujourd'hui à des fins de protection d'équilibres écologiques, ou d'agrément, et demain à d'autres fins que nous ne soupçonnons pas.

Certes, de nouveaux métiers voient le jour et créent des emplois, mais sachons voir que beaucoup de métiers évoluent, s'adaptent et permettent incidemment de préserver des emplois. C'est le cas en baie de Saint-Brieuc quand les agriculteurs et les éleveurs décident de contrôler l'épandage des lisiers. D'un côté, ils économisent des engrais, ce qui aurait plutôt comme effet de diminuer l'emploi dans la chimie, de l'autre, ils limitent la pollution des eaux, ce qui permet de

préserver l'activité de cent familles de mytiliculteurs dans la baie et d'espérer le retour des touristes rebutés par l'odeur pestilentielle des algues vertes qui se décomposent sur la plage.

Environnement et qualité de vie en zone rurale

Beaucoup de ruraux ne se sentent pas vraiment concernés par l'environnement stricto-sensu, pris dans le sens de lutte contre les nuisances ou de protection de la nature. Leur environnement, au sens citadin du terme, ils l'estiment de bonne qualité en comparaison avec celui des ZUP et des zones industrielles. L'environnement, comme l'écologie, sont ressentis comme des préoccupations pour urbains soumis aux pollutions des métropoles industrielles. La priorité des ruraux aujourd'hui, ce serait plutôt d'assurer le maintien d'une vie économique et sociale. Dans des pays qui se vident ou qui luttent pour survivre, la qualité de vie, c'est avant tout un emploi, des services, une vie sociale.

Pourtant, bon gré, mal gré, le regard et la demande des urbains tendent à transformer la perception que les ruraux ont de leur territoire. D'un côté, le dernier recensement en témoigne, de plus en plus d'urbains décident d'émigrer « à la campagne » en périphérie des agglomérations. Ils y transposent leur vision de l'environnement, du paysage et des services. De l'autre, les activités de production agricole n'apportent plus la valeur ajoutée suffisante pour rémunérer les agriculteurs, les « usines aux champs » se font de plus en plus rares, et, malgré des débuts très prometteurs et très médiatisés, le télétravail n'assure pas (encore) la relève. Pour assurer la survie économique des campagnes, il faut chercher ailleurs des perspectives de développement. Et les marchés importants sont des marchés urbains.

Tenant compte de cette évolution, l'opération EFE a choisi de se placer délibérément dans une perspective de développement soutenable qui combine culture des habitants permanents et attente des utilisateurs temporaires, intérêts à court terme et prospective, protection et mise en valeur du patrimoine et des espaces ruraux.

Modifier les représentations

Le monde bouge. La vision que nous en avons doit évoluer avec lui. Si notre collectivité continue à agir selon les représentations d'une autre époque, et les réglementations qui les accompagnent, nous courrons le risque de ne jamais donner leur chance aux « métiers de l'environnement ».

La demande des urbains change la perception des ruraux

Les cours d'eau deviennent des éléments du patrimoine collectif

L'entretien des cours d'eau non domaniaux est de la responsabilité des riverains. Soit ! Mais doit-on pour autant laisser un cours d'eau à l'abandon sous prétexte que les actuels riverains ont un comportement irresponsable ou sont simplement devenus incapables d'assurer cet entretien. La réponse est aujourd'hui unanime : la collectivité doit se substituer aux riverains défaillants et organiser cet entretien avec l'ensemble des utilisateurs. Notre représentation du cours d'eau a largement évolué, considérant aujourd'hui chaque cours d'eau comme un élément du patrimoine collectif. Le changement de représentation modifie la valeur accordée à un espace. Il permet ainsi de modifier les comportements des acteurs.

Ce changement de représentation, accompagné par les mesures juridiques, administratives et financières adéquates, a permis de nouvelles formes d'organisation qui ont su mobiliser des moyens financiers et créer en conséquence des emplois.

Ainsi, dans la Manche, une lande laissée à l'abandon a acquis une nouvelle valeur justifiant son entretien, le jour où les communes qui l'encerclent se sont constituées en communauté de communes. Ce qui n'était qu'un espace délaissé s'est imposé comme un patrimoine naturel collectif de première importance. La transformation de la représentation que les élus ont de leur territoire s'est traduite par l'embauche de trois personnes pour sauvegarder cet espace qui a retrouvé une valeur.

Créer et fixer de la valeur ajoutée

Poser la question de l'emploi sans poser celle de la création et de la répartition de la richesse est un non-sens économique. Les gens et les territoires sans emploi, ou mal employés, sont avant tout des gens et des territoires qui ne savent pas ou ne savent plus créer ou fixer de la valeur ajoutée en quantité suffisante. Les emplois de l'environnement n'échappent pas à cette règle économique. Avoir le sentiment d'ajouter de la valeur environnementale est une chose, trouver des acheteurs à un juste prix en est une autre. En matière d'environnement, en dehors des secteurs de l'eau et des déchets, la valeur ajoutée n'a pas encore trouvé acheteur à un prix suffisamment rémunérateur. L'enjeu est de trouver le « cochon de payeur ». Payeur public, par l'intermédiaire de taxes ou de redistribution, payeurs privés sous forme d'achat de matière et de services, ou toute autre forme à inventer. La clé des emplois, faut-il le rappeler, est dans la valeur économique que le client ou l'utilisateur attribue au service ou au produit.

Pour caricaturer, l'environnement rapporte plus à ceux qui le dégradent ou, pour le moins, le transforment, qu'à ceux qui le protè-

La clé de l'emploi vert est dans la valeur économique attribuée au produit

gent. Le touriste, par exemple, qui apprécie la qualité d'un environnement n'en paye pas directement le prix. Un touriste ne rechigne pas à payer l'hôtel ou le restaurant, même si le bâtiment qui les abrite défigure le paysage. Par contre, il n'envisage pas, ou avec un enthousiasme très modéré de payer un droit pour l'usage temporaire de l'air qu'il emprunte avec son parapente, d'un chemin de randonnée qu'il parcourt à cheval ou à pied ou de l'eau d'une rivière qu'il descend en canoë. Les pêcheurs, pourtant, acceptent d'acheter leur permis de pêche qui inclut parfois une contribution financière à l'entretien des cours d'eau. Il est vrai qu'en retour, certains feront des économies sur leur note de poissonnier. Un projet de loi en cours d'examen prévoit une taxe de séjour environnement pour les communes « qui réalisent des actions de protection et de gestion des espaces naturels ». C'est peut-être une première étape vers une facturation de la prestation aux consommateurs alors qu'aujourd'hui, le contribuable est plus facilement sollicité, qu'il apprécie la verte campagne ou qu'il préfère se dorer au pied des marinas sur une côte bétonnée.

Envisager une
taxe de séjour
environnement

Lorsque la qualité de l'environnement attire de la richesse, il faut que cette richesse bénéficie à ceux qui en sont les artisans. Des modes de distribution de cette richesse sont à inventer qui permettent notamment une alliance durable entre les acteurs de la mise en valeur de l'environnement et les acteurs du tourisme rural. Des exemples donnent bon espoir comme celui de cette commune des Alpes qui finance l'installation d'une coopérative laitière avec les revenus d'une taxe sur les remontées mécaniques. Elle exige, en échange, des agriculteurs une prestation d'entretien de certains espaces sensibles. Une alliance avec l'écomusée local permet de réaliser un espace muséographique attrayant pour les touristes qui ne repartent pas sans acheter du fromage local. La boucle est bouclée. La valeur ajoutée reste sur place et crée de nouvelles activités en même temps qu'elle fortifie les activités traditionnelles pour le plus grand profit des amateurs de beaux paysages et de bons fromages.

Faire circuler
localement la
valeur ajoutée

On l'aura remarqué, beaucoup d'activités liées à l'environnement sont difficiles à délocaliser, ce n'est pas le moindre de leurs atouts.

Une demande, et un marché en émergence

Qui au début du siècle aurait pensé au formidable développement du secteur sanitaire et social ? Pendant longtemps, c'était le domaine réservé des bonnes œuvres. Des fils et des filles de bonne famille, poussés par des motivations militantes ou religieuses œuvraient souvent bénévolement pour « secourir leurs prochains » (on ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec certains militants écologistes

d'aujourd'hui). Étape par étape le système d'assurance maladie et de sécurité sociale s'est imposé pour devenir aujourd'hui un acquis social majeur et un secteur économique de première importance puisque le budget de la « Sécu » dépasse celui de l'État.

Qui, dans les années 50, aurait pensé que le vainqueur de Roland Garros gagnerait, en un tournoi, ce que l'État en France et l'Union européenne consacrent à l'opération EFE en une année ? Équipements individuels et collectifs, droits de retransmission, spectateurs payants, etc., le sport brasse aujourd'hui des milliards de dollars et le chiffre d'affaire de l'industrie du loisir est évalué à plus de 650 milliards de francs² (deux fois celui de l'agriculture).

Ainsi, deux secteurs qui ne semblaient pas porteurs de valeur économique et qui étaient les domaines réservés du bénévolat et de l'amateurisme, sont devenus des secteurs structurés et économiquement puissants dans lesquels militants et bénévoles gardent une place à part entière. Le secteur de l'environnement, avec bien des nuances, est peut-être en train de connaître la même évolution.

Restent à inventer les supports de la valorisation économique de l'environnement : les assistantes sociales, les médecins et les éducateurs de l'environnement, les hôpitaux, les stades et les gymnases de l'environnement, les « Nike » et les médicaments de l'environnement.

Le parallèle n'est pas à prendre au pied de la lettre mais permet d'illustrer qu'au-delà de « l'utilité sociétiale » de l'environnement, qui ne fait plus de doute, il faut, maintenant, inventer des modalités de valorisation économique.

Le sport, le sanitaire ou le social, n'ont pas créé d'emploi, au sens où nous le comprenons aujourd'hui, tant qu'ils étaient incapables de vendre des produits ou des services à des clients. Et si le sanitaire et le social illustrent qu'il est plus facile de rémunérer les actions curatives que les actions préventives, le développement du secteur sportif prouve que l'on peut vendre de l'agrément. Le tourisme vert est, peut-être, la voie royale pour la valorisation économique de l'environnement en zone rurale.

Environnement et tourisme vert, une alliance structurelle ?

Parmi les secteurs d'activité consommateurs d'environnement rural de qualité, le « tourisme vert » se taille la part du lion. Il est devenu la « bouée de sauvetage » de beaucoup de territoires ruraux. Or le « touriste vert » est un urbain. Jusqu'à récemment les touristes venaient à la campagne retrouver leurs racines paysannes. Aujourd'hui, le « touriste vert » manifeste une forte sensibilité à la qualité de l'environnement.

ronnement dont il tient largement compte dans le choix de ses séjours et de ses activités. Par certains de leur comportement et certaines de leurs attentes, on pourrait presque assimiler à des touristes en résidence permanente les urbains qui s'installent à la campagne et continuent à travailler dans la ville voisine.

Pour le «touriste vert», comme le dit Henri Grolleau, «un environnement de qualité, c'est un lieu où la ferme ressemble à une ferme, ce qui n'empêche pas qu'elle soit moderne, où on évite de laisser la décharge municipale à l'entrée du village sans l'avoir aménagée, où on veille à l'architecture, aux fleurs, à l'accueil en général». Sollicité par ces nouveaux arrivants, le monde rural dont le mode de vie se «citadinise», commence à prendre mieux en compte cette exigence nouvelle.

De plus, le «touriste vert» est aussi consommateur de produits locaux : artisanat, agro-alimentaire, folklore, sous réserve d'être persuadé de leur authenticité, sinon de leurs qualités.

Le tourisme apparaît comme une des formes les plus répandues et les plus efficaces de vente de la valeur ajoutée par l'environnement. Tourisme vert et environnement semblent intimement et durablement liés, au point que pour assurer la pérennité de ce mariage d'amour et de raison, l'on parle maintenant de tourisme durable.

Du tourisme vert...

...au tourisme durable

Environnement et insertion : une alliance conjoncturelle?

Dans ce marché en émergence et pas toujours très rémunérateur, on trouve en concurrence de nombreuses formes d'activité. Des entrepreneurs «classiques» qui prospectent de nouveaux marchés, des professionnels en difficulté qui cherchent à se diversifier, des bénévoles qui mettent leurs convictions en pratique et aussi des organismes chargés de construire un avenir social et professionnel aux «exclus de la croissance».

Le secteur de l'environnement et, en particulier, l'entretien de l'espace, est le domaine privilégié des CES et autres RMISTes. Il présente en effet de nombreux atouts :

- une bonne image de marque qui permet de motiver les personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle,
- un fort développement avec des perspectives de croissance d'emploi,
- une demande partiellement non ou peu solvable,
- peu d'investissement pour démarrer,
- des résultats concrets et rapidement visibles et lisibles,
- pas de «droit d'accès» commercial ou technologique.

La place originale de l'insertion

Aujourd'hui, beaucoup déplorent la place, jugée excessive, que prennent les dispositifs d'insertion dans le secteur de l'environnement. Faut-il leur emboîter le pas ?

Avec prudence... Car, s'il existe des cas d'affrontements, notamment pour concurrence jugée déloyale, on constate aussi des complémentarités et des coopérations à bénéfice réciproque.

Combien de communes auraient mis en place sur leur propres ressources des « chantiers verts » sans le concours des Contrats Emploi Solidarité, des crédits RMI ou des crédits de formation ? Il y a fort à parier qu'elles auraient été infiniment moins nombreuses. Or les travaux réalisés par ces équipes de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle sont autant de vitrines des emplois verts.

Ces actions, si elles sont bien montées offrent plusieurs avantages :

- elles redonnent confiance à des publics désorientés et déconsidérés,
- elles valorisent et font (re)découvrir des richesses patrimoniales oubliées ou insoupçonnées,
- elles apportent une réelle valeur ajoutée : sécurité, agrément, lutte contre la pollution, etc., qui a des retombées économiques et sociales sur le territoire,
- elles permettent de faire collaborer les élus, les associations, les organismes de formation, les entreprises,
- elles qualifient des gens et des territoires déqualifiés ou dégradés.

Au-delà des inévitables ratés et de la gestion opportuniste de ces mesures par certains organismes peu scrupuleux, le bilan est plutôt favorable.

Difficile de s'en passer quand on y a goûté.

On observe d'ailleurs des évolutions très prometteuses. Ainsi, dans un département méditerranéen, le Conseil général a mis en place une méthodologie de création d'emplois pour la gestion durable des rivières. A partir de la demande des élus des communes riveraines d'un cours d'eau, le Conseil général suscite la création d'une structure intercommunale, un syndicat mixte le plus souvent. Le syndicat fait appel à un technicien de rivière embauché avec le soutien financier du Conseil général. Le technicien analyse les besoins de réhabilitation et d'entretien. Un premier chantier, de taille modeste, mais techniquement difficile, est confié à une entreprise spécialisée qui réalise un travail de démonstration avec le souci pédagogique de montrer en vrai grandeur le résultat d'une réhabilitation respectueuse de l'écosystème. Un deuxième chantier est organisé, dans la foulée, sous forme de chantier-école, avec des personnes en formation encadrées par le

**Tout pour séduire
des responsables
de l'insertion
de publics en
difficulté**

technicien de rivière et les professionnels qui transmettent leur savoir-faire. Un chantier complémentaire permet de roder définitivement l'équipe d'insertion avant qu'elle ne s'inscrive dans le secteur concurrentiel l'année suivante. Ce « parcours initiatique » permet d'obtenir l'adhésion progressive des élus et des riverains et de former de vrais professionnels de l'entretien durable des cours d'eau. L'organisation mise en place avec un large partenariat financier (Agence de l'eau et associations de pêche notamment) permet la pérennité du dispositif et des emplois.

La complémentarité en action

Ailleurs, dans les Alpes, une entreprise d'insertion intervenant, elle aussi, en réhabilitation de rivières, était encore récemment régulièrement dénoncée pour concurrence déloyale. Pourtant, depuis quelques années, des entreprises du secteur marchand l'associent régulièrement à des appels d'offre en lui confiant les travaux à forte intensité de main d'œuvre. Dernièrement, elle eut la surprise d'être proposée comme mandataire commun par deux entreprises qui cherchaient à décrocher un marché public. La surprise passée, elle a accepté : ses concurrents, et néanmoins nouveaux associés, pensaient que l'entreprise d'insertion était leur meilleur atout pour décrocher ce marché. Pas pour des raisons de coût, pas pour des raisons de mieux disant social, mais pour des raisons de compétence technique. Le cahier des charges rédigé avec le concours de la DDA et la présence au dépouillement de l'appel d'offre d'un représentant des associations de protection de la nature avaient changé les règles du jeu et exigeaient un savoir-faire technique que seule l'entreprise d'insertion possédait. L'entreprise d'insertion n'était plus un concurrent déloyal, mais un précurseur qui avait contribué à faire évoluer le métier et à définir de nouveaux critères de qualité. Soucieuse de jouer son rôle jusqu'au bout, l'entreprise d'insertion a exigé que, contrairement aux habitudes, le marché ne soit pas coupé en tronçons partagés entre les entreprises adjudicatrices, mais que s'établissent des collaborations entre toutes les entreprises permettant ainsi d'établir des contacts et des échanges entre les publics en insertion et les employeurs potentiels.

Gageons que, comme dans cet exemple, beaucoup d'entreprises d'insertion et de « brigades vertes » cherchent intelligemment à jouer leur rôle d'étape de transition vers le secteur économique, privé ou public. Dans ce cas, elles ont un grand rôle à jouer pour développer le marché de l'environnement qui représente leur meilleur gage de succès. Une fois leur mission accomplie, sauront-elles se retirer d'un secteur devenu concurrentiel et s'en aller défricher de nouveaux champs économiques ? Reconnaissons que c'est déjà beaucoup leur

demander que de concilier innovation technico-économique et insertion des exclus. Ne chargeons pas trop la barque au risque de la faire couler. L'insertion et l'environnement ont sans doute fait une alliance de circonstance, mais il apparaît que dans l'état actuel tous deux ont beaucoup à gagner d'une collaboration étroite.

Réussir à mobiliser les forces vives

Dans un petit coin des Ardennes, les communes étaient particulièrement soucieuses d'indépendance et incapables de se trouver des points de convergence. La « politique » et ses enjeux locaux semblaient interdire tout projet intercommunal. Le CFPPA³ voisin, soucieux de qualifier des personnes au chômage dans des métiers d'avenir, a réalisé, il y a trois ans, un chantier-école pour former des agents d'entretien de l'espace. La remise en état des rives du canal a servi de support à ce chantier. Profitant de cette première réalisation, l'opération EFE a fait le pari que l'environnement pouvait devenir un moteur du développement de ce petit territoire.

Mais par quel bout commencer? Fallait-il obtenir l'adhésion unanime de tous les élus et de tous les acteurs locaux avant de mettre en place un programme ambitieux de développement? L'option choisie par le petit groupe d'action locale a fait preuve de beaucoup de modestie et de pragmatisme. Ils avaient des chômeurs motivés, un technicien capable de les encadrer, un organisme capable de les former, et quelques communes soucieuses d'améliorer la qualité de leur environnement. Ils ont organisé une petite équipe d'intervention qui a restauré ici un lavoir, là un étang, transformé un dépotoir en arboretum sur une autre commune. En moins de deux ans, une dizaine de communes ont rejoint les précurseurs. Aujourd'hui, le technicien est devenu agent de développement. Un nouveau chef de chantier encadre une équipe qui se pérennise avec une importante participation financière de communes. Les élus, réunis en association, ont décidé de mener une démarche avec Mairie-conseils⁴ qui devrait les mener vers un plan local d'environnement et de développement.

De tels exemples abondent. Ils concernent aujourd'hui quelques centaines de groupes de CES ou RMIstes. Derrière ces initiatives encore timides se profilent ce que certains appellent des « régies intercommunales du cadre de vie » et une nouvelle façon de concevoir l'espace rural et sa mise en valeur. Quelques milliers d'emplois à la clé car tous ces « petits boulots » si décriés savent se rendre indispensables et démontrer leur utilité tant sociale qu'économique.

Ces exemples mettent en valeur la méthodologie qui semble la plus performante en matière de mobilisation des acteurs locaux : « Il

3. Centre de formation professionnelle pour adultes, dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

4. Mairie-conseils, un service de la Caisse des Dépôts et Consignations auprès des élus des communes de moins de deux mille habitants

est plus efficace de faire avec que d'avoir raison » pour emprunter une formule de Michel Crozier. C'est une approche nouvelle pour un pays habitué à appliquer les décisions de « ceux qui savent » ou de « ceux qui commandent ».

Le monde de l'entreprise en a fait l'apprentissage avant d'autres : pour réussir, il faut savoir mobiliser l'intelligence de l'entreprise. L'opération EFE a choisi de mobiliser l'intelligence des territoires.

■
« Il est plus efficace de faire avec que d'avoir raison »

Un secteur d'activité en émergence

Ni mirage, ni miracle, l'environnement est simplement un secteur d'activité en émergence qui cherche à trouver sa place dans un contexte économique en stagnation. C'est un secteur qui n'émerge pas tout seul. Son émergence est le fruit de beaucoup d'imagination, de larges mobilisations et de multiples arbitrages en sa faveur à tous les échelons. Mais plus que d'autres secteurs, l'environnement est sensible à la mobilisation des acteurs locaux. Cette mobilisation prend la forme de partenariats multiples qu'il faut susciter, organiser, réguler. C'est à ce prix, nous semble-t-il, que le secteur de l'environnement tiendra toutes les promesses qu'on lui prête en matière de création d'emploi notamment. « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » disait La Fontaine. On serait tenté de reprendre la formule en ce qui concerne les emplois de l'environnement.

L'opération EFE est une illustration de ce processus. Après 18 mois d'actions sur 15 petits territoires ruraux représentant 150 000 habitants au total, on comptabilise 360 emplois créés. Certains sont des « petits boulots » temporaires, d'autres, moins nombreux, sont de niveau ingénieur. La majorité d'entre eux sont aidés par l'État (CES, contrats de qualification, etc.). C'est peu, c'est insuffisant, c'est anecdotique, c'est fragile, mais si tout le territoire réalisait le même score, cela ferait 120 000 emplois. Pas de quoi pavoiser, mais pas négligeable non plus. Le jeu en vaut sans doute la chandelle.

Olivier TURQUIN
Coordinateur national
du groupe recherche-action du CIQV